



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 59568

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme demande à M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie de le tenir informé de ce qu'il envisage de mettre en oeuvre pour mieux faire connaître auprès de l'opinion publique l'engagement de la France dans le domaine de l'aide au développement. Une meilleure information sur cette question permettrait certainement à de nombreux Français de mieux comprendre notre obligation de participation à la solidarité internationale.

Texte de la réponse

La direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID) concourt à la définition et à la mise en oeuvre de la politique d'aide au développement de la France et participe à la sensibilisation de l'opinion publique aux enjeux de la coopération internationale pour le développement. Par le canal de sa mission pour la coopération non gouvernementale (MCNG), elle est depuis plus de dix ans engagée dans le soutien financier à des projets de sensibilisation de l'opinion publique à la solidarité internationale et plus précisément d'éducation au développement portés par les associations mais également les collectivités locales. Elle y consacre chaque année plus de 10 % des cofinancements accordés aux associations françaises de solidarité internationale (hors appui au volontariat) soit environ 1,6 à 2,5 MEUR entre 1994 et 2004. La DGCID/MCNG a volontairement décidé de maintenir des cofinancements importants aux projets d'éducation au développement malgré un contexte budgétaire difficile ces dernières années :

1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL 1994/2004
1,624 MEUR	1,023 MEUR	1,095 MEUR	1,462 MEUR	2,074 MEUR	2,306 MEUR	2,317 MEUR	2,549 MEUR	2,383 MEUR	1,811 MEUR	2,663 MEUR	21,307 MEUR

Désormais, la MCNG privilégie des campagnes concertées regroupant plusieurs associations autour d'un thème fédérateur, mais également les efforts de coordination et de capitalisation compte tenu de la multitude d'initiatives lancées dans ce domaine en France. Elle a donc particulièrement apprécié la création début 2004 d'une plate-forme de l'éducation au développement et à la solidarité internationale qu'elle soutient financièrement depuis cette date. En termes publics, la DGCID a choisi de privilégier les publics jeunes, scolaires, enseignants, étudiants, mais également les actions concernées visant le grand public. En termes de thématiques, elle soutient particulièrement les problématiques suivantes : commerce équitable, lutte contre le tourisme sexuel, sécurité alimentaire, agriculture durable, éducation, migrations. Cette politique de soutien a fait l'objet d'une évaluation externe finalisée en juillet 2003 (rapport Évalua), dans le cadre du groupe éducation au développement de la commission coopération développement (CCD), à laquelle les associations ont été étroitement associées. Cette évaluation est disponible depuis janvier 2005. Par ailleurs, le bureau de la communication de la DGCID concourt également par sa politique d'édition et de diffusion à faire connaître les positions de la France et à valoriser ses actions de coopération internationale et de développement. Le ministère des affaires étrangères est particulièrement sensible à la mobilisation importante des associations françaises qui

détiennent désormais un savoir-faire indéniable. Il n'ignore pas le souhait de nombreux jeunes de s'impliquer dans la solidarité internationale et en particulier pour en faire un parcours professionnel. Les thèmes de ces campagnes évoquent, notamment, des problématiques en partie identiques à celles qui déterminent la politique française d'aide au développement. Leurs enjeux rencontrent donc l'intérêt du ministère des affaires étrangères. Une concertation interministérielle permettrait sans doute de rendre l'exercice plus efficace et de mieux apprécier l'engagement de chacun des ministères déjà concernés. Une concertation plus formelle avec les collectivités locales serait également souhaitable. Enfin, la mobilisation des grands médias est également une question qui se pose aux pouvoirs publics comme aux associations.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59568

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 8 mars 2005, page 2307

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4561